

PETITE  
BIBLIO  
PAYOT  
CLASSIQUES

**ANATOLE  
LEROY-BEAULIEU**  
**LES DOCTRINES DE HAINE**

**L'ANTISÉMITISME, L'ANTIPROTESTANTISME  
ET L'ANTICLÉRICALISME**





**« La France passe, aujourd'hui, par la crise la plus grave qu'elle ait traversée. »**

*Les Doctrines de haine* est consacré à la violence politique, religieuse et sociale de notre société, régulièrement traversée par des « moments haineux » portés par les courants populistes de droite ou de gauche. Leur discours est celui des « anti » : antisémitisme, anticléricalisme, antimaçonnisme, anticapitalisme... Tous se présentent comme les seuls vrais défenseurs des libertés. Ils utilisent tous les mêmes arguments. Et fantasment tous un ennemi de la France. Pour Anatole Leroy-Beaulieu, l'antagonisme des passions porte donc moins sur les croyances que sur l'appartenance nationale : que signifie être un citoyen français ? Plus d'un siècle après sa parution, ce livre résonne encore comme un appel à la tolérance mutuelle, la paix religieuse, la liberté de tous. N'en avons-nous pas furieusement besoin ?

Fin observateur des réalités religieuses de son époque, notamment celles de l'affaire Dreyfus, de la séparation de l'Église et de l'État, ou encore de la détestation des protestants au tournant du siècle, Anatole Leroy-Beaulieu (1842-1912) est l'un des pères de la science politique française. Intellectuel engagé, fervent catholique, par ailleurs grand voyageur et précurseur des études russes et orientales, il a dirigé l'École libre des sciences politiques (qui deviendra Sciences Po) de 1906 à 1912.



Anatole Leroy-Beaulieu

# Les doctrines de haine

L'antisémitisme,  
l'antiprotestantisme,  
l'anticléricalisme

Préface de Valentine Zuber  
et Géraldine Vaughan

PETITE BIBLIO  
**PAYOT**

Retrouvez l'ensemble des parutions  
des Éditions Payot & Rivages sur  
[payot-rivages.fr](http://payot-rivages.fr)

Conception graphique de la couverture : Sara Deux -  
Illustration : © Sébastien Plassard

© Éditions Payot & Rivages, Paris, 2022  
pour la préface et la présente édition

ISBN : 978-2-228-93000-0

## PRÉFACE

### Des « anti » et de la violence politique

*Par Valentine Zuber et Géraldine Vaughan*

« La France passe, aujourd'hui, par la crise la plus grave qu'elle ait traversée », écrit Anatole Leroy-Beaulieu dans son introduction aux *Doctrines de haine* en 1902. À l'heure des crises sanitaire, sécuritaire, écologique et socio-économique, on pourrait être tenté de reprendre mot pour mot certains propos de l'auteur qui prononça ces conférences, publiées il y a plus d'un siècle. Loin de toute tentation de présentisme, la première question qui se pose au moment de la réédition de cet ouvrage porte sur le sens et l'actualité de cette analyse des « doctrines de haine » que Leroy-Beaulieu identifie alors. Si l'antisémitisme est en recrudescence, que reste-t-il en revanche de l'antiprotestantisme en France aujourd'hui<sup>1</sup> ? Quel poids réel pour l'anticléricalisme à l'heure où les taux de pratique religieuse sont devenus si faibles<sup>2</sup> ? En somme,

---

1. Jean Baubérot, Valentine Zuber, *Une haine oubliée. L'anti-protestantisme avant le pacte laïque (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000.

2. René Rémond, *L'Anticléricalisme en France, de 1815 à nos jours* (1975), Paris, Fayard, 1999.

dans notre société déchristianisée et sécularisée, pourquoi s'intéresser à des préjugés qui ont, en apparence, une nature d'abord religieuse – qu'il s'agisse du rejet du juif, du protestant ou du catholique « clérical » ?

Si le rôle politique des Églises s'est considérablement réduit en France, suite à la laïcisation des institutions (depuis les grandes lois des années 1880 jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905), en revanche les vociférations des « anti » continuent de ressurgir à intervalles réguliers. Par temps de crise(s), des lectures antagonistes de la société et de l'histoire françaises s'affrontent sur le mode de la controverse en prétendant chacune apporter des solutions pour reconstruire une « unité nationale » délitée.

Les doctrines de haine actuelles n'échappent pas à ce modèle – et les manifestations récentes des opposants à la politique sanitaire – « antivax » et « anti-passe » – ont charrié leurs lots de pancartes antisémites (le « Qui ? »), d'étoiles jaunes arborées et détournées (reflétant avant tout une ignorance historique affligeante) et de jeux de mots douteux comme celui portant sur le passe « nazitaire ».

Ce que Leroy-Beaulieu donne avant tout à penser dans cet ouvrage, ce sont les caractéristiques fondamentalement communes à tous les mouvements « anti ». Ces courants politiques populistes et haineux se présentent tous comme les seuls vrais défenseurs des libertés. Ils s'insurgent violemment contre les actions d'autres groupes (sociaux, religieux, raciaux) ou celles de l'État, jugées unilatéralement liberticides.

*Les Doctrines de haine* rassemble des conférences prononcées en 1901, à deux pas de la vieille Sorbonne, au sein de la toute récente École des hautes études sociales qui vise à délivrer un enseignement moderne sur les questions contemporaines. Or, le contexte politico-religieux est alors particulièrement tendu après l'onde

de choc de l'affaire Dreyfus. Celle-ci avait été marquée par un antisémitisme virulent n'épargnant que peu de partis politiques<sup>1</sup>. La lutte – tendant à la persécution d'État – menée contre les congrégations religieuses catholiques (tout particulièrement les congrégations enseignantes) est allée *crescendo* sous le Bloc des gauches, de la présidence du Conseil de Pierre Waldeck-Rousseau à celle d'Émile Combes<sup>2</sup>. Des milliers d'établissements religieux sont alors fermés sous la contrainte administrative et leurs membres s'exilent en masse<sup>3</sup>.

Leroy-Beaulieu est donc un intellectuel bien isolé à son époque lorsqu'il s'apprête à traiter publiquement de la violence politique en France. S'il la résume à l'expression de trois doctrines idéologiques principales : l'antisémitisme, l'antiprotestantisme et l'anticléricisme, haines raciales et/ou confessionnelles, il n'en ignore pas moins d'autres haines contemporaines qu'il s'attache à énumérer dans une longue introduction. Il cite ainsi les haines politiques et les haines de classes, comme l'antiparlementarisme, l'antimilitarisme, l'anticapitalisme, dont il montre qu'elles rivalisent de « fureurs aveugles et de colères ineptes ». Il brosse ainsi, d'une plume alerte et engagée, le tableau d'un pays déboussolé dont les différentes composantes ne cherchent qu'à désigner violemment les autres comme des adversaires irréductibles, mués qu'ils sont

---

1. Pierre Birnbaum, *L'affaire Dreyfus. La République en péril*, Paris, Gallimard, 1994.

2. Cette période, qualifiée de « combiste », s'étend de la loi sur les associations du 1<sup>er</sup> juillet 1901 à la loi du 7 juillet 1904 sur la suppression de l'enseignement congréganiste. Jean-Pierre Machelon, *La République contre les libertés ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1976.

3. Christian Sorrel, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2003.

par la peur panique de devoir succomber sous leurs coups en retour. La recherche et la préservation de la liberté qui avait guidé les générations précédentes se transforment, selon lui, en une course effrénée à la réduction de la liberté des autres sous le fallacieux prétexte de sauvegarder les libertés particulières de chacun. Comme si le seul et intrinsèquement trompeur remède à l'intolérance était l'intolérance elle-même...

Il faut donc à Leroy-Beaulieu une certaine témérité pour oser qualifier l'anticléricisme, alors prédominant, de véritable « anti » et de s'attaquer ainsi de front à tous les préjugés que ces doctrines de haine peuvent charrier. Louis Renault, membre de l'Institut, le rappelle lors d'un hommage posthume à l'École libre des sciences politiques (Sciences Po aujourd'hui) en 1913 : « Quelles paroles courageuses il a fait entendre à certains moments où nous paraissions divisés en camps non seulement différents, mais ennemis ! » Cette audace, comme Leroy-Beaulieu l'admet à plusieurs reprises au cours du livre, est celle d'un croyant catholique en même temps que d'un penseur libéral qui, en prêchant l'esprit de tolérance, ne fait, comme il l'écrit lui-même, que son « devoir de chrétien ».

*Les « anti », des frères ennemis mus par une même peur ?*

Qui est l'auteur des *Doctrines de haine* au début des années 1900 ? Celui-ci enseigne l'histoire contemporaine et les affaires d'Orient depuis 1883 à l'École libre des sciences politiques<sup>1</sup>. Issu d'une famille de magistrats et hauts fonctionnaires normands proches de François Guizot, il est le frère du célèbre économiste

---

1. Il en sera le directeur de 1906 à sa mort en 1912.

qu'est alors Paul Leroy-Beaulieu. D'abord destiné à une carrière de magistrat, la fortune familiale lui a permis de s'adonner dans sa jeunesse à des voyages prolongés en Europe, et notamment en Italie, où réside sa mère<sup>1</sup>. Un article de jeunesse, publié en 1872 dans la *Revue des deux mondes*, révèle la finesse de ses analyses sur les questions internationales et le fait connaître du grand public. Un succès national et international accompagne la publication en trois tomes, parus entre 1881-1889, de *L'Empire des tsars et les Russes*. L'un des volumes est d'ailleurs entièrement consacré à la question religieuse. Puis, il examine en profondeur le grave sujet de l'antisémitisme de son époque, plusieurs années avant la parution des *Doctrines de haine*, dans l'ouvrage *Israël et les nations* publié en 1893. Leroy-Beaulieu y décrit déjà les dimensions religieuse, raciale, nationale et socio-économique du phénomène, en soulignant combien la théorie des races confond intentionnellement les domaines linguistiques, culturels et biologiques. Membre de l'Institut, il siège à l'Académie des sciences morales et politiques jusqu'à sa mort. D'un point de vue politique, Leroy-Beaulieu est définitivement libéral, dans la lignée d'un Tocqueville. Partisan d'une réconciliation de l'Église romaine avec le monde moderne, il consacre une étude à la contestation catholique dans *Les Catholiques libéraux : l'Église et le libéralisme de 1830 à nos jours* (1885).

Ce même type d'intransigeance religieuse et politique, portée par des extrémistes de tous bords, il la voit à l'œuvre dans les doctrines exprimées par des « groupements confus aux aspirations vagues ». Ces derniers,

---

1. Portrait d'Anatole Leroy-Beaulieu (1842-1912) par Marie Scot (<https://www.sciencespo.fr/stories/#!/fr/portrait/39/anatole-leroy-beaulieu/>)

à la faveur de l'affaire Dreyfus, ont pris l'ascendant sur l'expression plus mesurée et respectueuse de la démocratie émanant des courants politiques traditionnels. Il constate que ces groupes idéologiques se retrouvent sur toute l'étendue de l'échiquier politique, usant des mêmes procédés rhétoriques. L'appel à la haine, la négation de la liberté de l'autre, fondent leur identité structurelle. Ces formes extrêmes se ressemblent étrangement entre elles : l'antisémitisme (ainsi que l'antiprotestantisme) et le nationalisme plutôt à droite du spectre politique, l'anticléricalisme et le socialisme plutôt à gauche.

Ces « anti » sont donc pour lui des frères ennemis, nés et nourris de passions analogues et qui ne diffèrent réellement que par l'objet sur lequel ils fixent leur antipathie. Et c'est parce que ces idéologies partagent les mêmes méthodes d'exploitation des bas instincts de la foule qu'il se permet de les dénoncer toutes en bloc. Il va même jusqu'à les assimiler à des sortes de religions séculières aux adeptes fanatisés, pour qui la sauvegarde (le salut ?) de la France justifierait tous les moyens de combat, même les plus brutaux. Il ne s'agit plus de chercher patiemment à convaincre ses adversaires par le biais du débat démocratique, mais plus radicalement, de les disqualifier en les désignant comme les boucs émissaires de tous les maux de la société.

Pour Leroy-Beaulieu, ces haines ressurgissent comme des monstres des temps anciens. L'esprit d'intolérance qu'elles contribuent à diffuser représente une menace potentiellement mortelle pour le « génie de la France », ou, en des termes plus actuels, pour l'image de la France vis-à-vis du reste du monde. Il s'est donc appliqué à les comparer en usant d'une seule grille de lecture. D'abord mus par une forte antipathie religieuse, les tenants de ces doctrines font preuve d'une particulière intolérance aux croyances des autres. Ils ont

par ailleurs la prétention d'utiliser, s'ils parviennent au pouvoir, la violence légitime de la puissance publique afin de la diriger contre ceux qui ne pensent pas de la même façon qu'eux. Ils professent tous ensuite une antipathie de « race » – nous dirions qu'ils sont racistes – et se font le relais de l'expression au premier degré de toutes sortes de préjugés qui font des autres groupes confessionnels et/ou raciaux des obstacles à l'unité du peuple et à l'identité nationale. À ces deux antipathies s'ajoutent des rancunes de type économiques ou de classe, mais aussi des rivalités politiques qui vont jusqu'à allier l'ambition démesurée d'un pouvoir fort à la négation de la légitimité du débat démocratique. Toutes ces rancunes et rivalités se drapent enfin dans le manteau vertueux de la bonne cause : faire triompher une Vérité unique afin de permettre la sauvegarde de l'unité patriotique du pays, menacée par un ennemi toujours présenté comme facteur à la fois de division et de dissolution.

Mais l'analogie entre les « anti » ne se résume pas seulement à leurs griefs communs. On peut aussi trouver troublante la ressemblance de certaine des méthodes qu'ils emploient : leurs discours, leurs façons de raisonner, de stigmatiser l'autre... On retrouve « le même fiel, avec le même venin, les mêmes déclamations et les mêmes préventions, le même exclusivisme, avec les mêmes sophismes » dans leurs propos, à tel point qu'à quelques mots près ils pourraient être tout à fait interchangeables. En effet, les antisémites, les antiprotestants et les anticléricaux disent tous être les vrais défenseurs de la liberté face aux attaques intolérantes de l'autre (le juif, le protestant, le clérical...). L'antisémite soutient qu'il ne reproche pas leur religion aux juifs, mais affirme combattre les tares de leur « race » et la propension qu'auraient ceux-ci à accaparer les richesses du pays. L'antiprotestant ne revendique pas de faire la

guerre aux pasteurs ni de dénoncer les erreurs de la théologie réformée, mais il trouve en revanche salutaire et légitime de dénoncer un « esprit protestant » qui les pousserait à vouloir dominer l'État en confisquant les postes publics. L'anticléricale se défend de mettre en cause les vérités prônées par la religion catholique mais prétend, en dénonçant l'emprise cléricale et en détruisant les congrégations, servir la cause d'une Église enfin épurée et redevenue fidèle à son message originel. En réalité, ces trois « anti » s'attaquent tout de même résolument à la religion, au culte et à la morale de leurs adversaires. Ils n'épargnent en effet ni leurs dogmes, ni leurs livres, ni même leur histoire et ce, par un abus de citations tronquées et d'évocations d'intolérances historiques essentialisées.

### *Des doctrines amORALES et antisociales*

Les trois « anti » partagent aussi la même phobie de l'étranger présenté comme un parasite social. Le juif n'est pas français, il est sémite, car le véritable Français est forcément aryen. La vraie patrie du juif est Jérusalem, et comme il en a été chassé, c'est un apatride, un cosmopolite. Le protestant, alors qu'il avait été expulsé de France sous Louis XIV, semble ressurgir de partout et monopoliser les postes publics. Il est revenu de l'étranger à la faveur des troubles occasionnés par la Révolution française, cependant sa patrie est toujours à Genève, et son cœur à Londres ou à Berlin. Le catholique, ou plutôt le cléricale, est certes un citoyen français, mais avant tout le sujet fidèle d'un souverain étranger, le pape ; sa véritable patrie est à Rome, et son cœur est d'abord au Vatican.

Par ailleurs, les trois « anti » reprochent au juif de « judaïser » la société française, au protestant de

la « germaniser », au catholique de la « latiniser », c'est-à-dire de vouloir nier et dénationaliser « l'esprit proprement français », seul héritier légitime de l'esprit celte ou gaulois... Ils s'expriment donc comme de véritables nationalismes.

Enfin, usant à foison de la métaphore médicale, les « anti » accusent les juifs, les protestants et les catholiques de former chacun un corps étranger dans la nation, un « État dans l'État » qui menacerait, comme une sorte de cancer, le fonctionnement « normal » du corps social. Le seul remède serait donc de les en extraire de manière chirurgicale afin de préserver l'unité et la pureté de la société.

Mais, souligne Leroy-Beaulieu, cette peur panique de la différence, cette négation de la possibilité d'un pluralisme à l'intérieur d'une même nation comporte un risque politique majeur : celui de la dictature. La purification que ces « anti » réclament amènerait fatalement à la reconnaissance de la toute-puissance de l'État vis-à-vis des individus qui la composent. Et l'État n'aurait plus alors aucun frein pour supprimer progressivement toutes les libertés individuelles qui permettent l'expression des particularismes et font la richesse d'une société complexe. Cela passerait par la mise en cause de la liberté de l'enseignement puisqu'elle conditionne la fabrique du bon citoyen, mais aussi la suppression inéluctable de toutes les autres libertés publiques, à commencer par la restriction de la liberté de conscience et d'expression.

Après cette analyse implacable, Leroy-Beaulieu s'essaye à démonter la plausibilité de ces doctrines de haine en examinant le contenu réel de leurs arguments et la dimension fantasmatique de leurs accusations. Le vrai risque est plutôt dans cette expression haineuse de la peur que dans les reproches qui sont exprimés. Si la peur est peut-être justifiable, les moyens de son

expression par les doctrines de haine doivent être dénoncés vigoureusement car celles-ci sont résolument et moralement mauvaises. On dirait de nos jours qu'elles nuisent au vivre-ensemble. L'auteur les traite donc de doctrines à la fois immorales et antisociales. En externalisant radicalement les causes des dysfonctionnement sociaux, des « malheurs du temps », elles exonèrent les membres de la société d'un véritable examen de conscience. Si effectivement la France de l'époque a besoin d'une réforme morale, il s'agit d'abord pour elle de l'effectuer en puisant dans ses propres forces. Attribuer la faillite actuelle à des éléments minoritaires et extérieurs transformés en boucs émissaires ne peut servir que de défouloir. Cela n'aurait de plus qu'un effet dérisoire au regard des enjeux mondiaux auxquels la France est confrontée. Enfin, en se focalisant de manière puérile et réactionnaire sur un unique facteur d'explication au malaise social moderne, ces doctrines se montrent également antisociales, car elles détournent l'attention du public des vrais problèmes qu'il s'agit de résoudre par des réformes nécessaires et efficaces.

### *Les doctrines de haine, un modèle universel ?*

Plus largement, le modèle théorique des « anti » est applicable au-delà des limites de l'Hexagone. Cela n'a pas échappé aux lecteurs attentifs de l'époque, tel Jean Réville, le président protestant libéral de l'École pratique des hautes études : « Dans l'ardeur à combattre l'esprit sectaire et l'intolérance il convient aussi de ne pas laisser l'impression que ces fâcheuses dispositions soient un mal particulier de notre époque et à notre société française contemporaine. Hélas ! elles sont de tous les temps et elles sévissent, parfois à propos de

questions différentes, dans la plupart des pays qui nous environnent<sup>1</sup>. » En effet, tout au long de ses conférences, Leroy-Beaulieu ne manque pas de faire allusion à d'autres pays européens, tels la Pologne, l'Irlande, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Pour l'espace germanique, il évoque à plusieurs reprises le *Kulturkampf* ou la promulgation d'une législation anticatholique d'État sous Bismarck dans les années 1870. En traversant la Manche, on observe à la même époque un mouvement anticatholique très vivace, animé par des associations et des conférenciers diligents. Or les quatre ingrédients propres aux doctrines de haine s'y retrouvent parfaitement. Au nom de l'unité nationale et morale, les anticatholiques proposent une politique d'intolérance étatique censée apporter paix et union autour d'une identité britannique commune. Les mêmes composants propres aux doctrines de haine viennent s'amalgamer pour élaborer un anticatholicisme parfois violent. « L'antipathie de races ou les préjugés nationaux » sont convoqués pour rejeter la minorité catholique irlandaise réputée insoluble dans l'identité britannique et impériale. Les anticatholiques britanniques usent des mêmes arguments que les anticléricaux français : le catholique est le sujet de Rome, aux ordres d'un souverain pontife étranger et donc une menace pour l'unité du pays. En outre, ils mobilisent les distinctions raciales en vogue qui différencient en Europe Anglo-Saxons et Celtes-Latins. De part et d'autre de la Manche, les « anti » valorisent une « race » au détriment de l'autre.

---

1. Jean Réville, « Compte rendu de l'ouvrage d'Anatole Leroy-Beaulieu *Les Doctrines de haine* », *Revue de l'histoire des religions*, 46, 1902, p. 126.

*L'islamophobie, une doctrine de haine ?*

Dans un passage presque prophétique, Leroy-Beaulieu, examinant la doctrine anticléricale, vient à l'appliquer hypothétiquement à la religion musulmane. L'accusation de contre-modernité qui pèse sur l'Église catholique pourrait alors être appliquée à l'islam, écrit-il, car ce dernier « lie étroitement les institutions civiles aux institutions religieuses ». Mais, poursuit-il, « serait-ce une raison pour donner à un gouvernement le droit de combattre l'islam, au moyen des forces de l'État ? » Selon lui, c'est la liberté de conscience qui doit primer en régime républicain.

Leroy-Beaulieu nous offre ici une piste pour penser les « anti » un siècle plus tard. Certains historiens anglophones contemporains spécialistes du sectarisme religieux au Royaume-Uni (anticatholicisme et antiprotestantisme) n'ont pas manqué de souligner les parallèles entre le discours antipapiste de l'ère victorienne et l'islamophobie des sociétés européennes depuis les années 1990<sup>1</sup>. Dans un rapport sur le conflit religieux nord-irlandais, l'historien John Wolffe montre que le déclin des haines sectaires chrétiennes s'est accompagné du réveil de l'islamophobie – comme si une doctrine de haine devait en chasser une autre. On assiste ici à une forme de transfert de rejet d'une minorité religieuse (par exemples les catholiques en Irlande du Nord) à une autre (les communautés musulmanes issues de l'immigration depuis la Seconde Guerre mondiale).

---

1. John Wolffe, « Conclusion : Taking the Long View of Anti-Catholicism », in Claire Gheeraert-Graffeuille et Géraldine Vaughan (dir.), *Anti-Catholicism in Britain and Ireland, 1600-2000. Practices, Representations and Ideas*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2020, p. 289-300.

Le travail de Leroy-Beaulieu met en évidence la manière dont nos sociétés secrètent des phénomènes d'exclusions plus ou moins violents à chaque fois qu'émergent des conceptions pluralistes de la société. Si l'antisémitisme perdure encore et semble même devoir se réactiver, l'antiprotestantisme a presque complètement disparu à mesure de l'intégration et de l'invisibilisation de la minorité protestante dans la République... Quant à l'anticléricisme, il s'est transformé en changeant radicalement d'adversaire : ce n'est presque plus le catholicisme politique qui l'obsède, en dépit de ses résurgences ponctuelles lors de combats sociétaux comme l'opposition à la légalisation de l'avortement (1975), au mariage pour les personnes de même sexe (2013), à l'enseignement de « théories du genre » à l'école (2014) et à la procréation médicalement assistée ouverte aux couples de femmes (2021). Le nouvel adversaire de la République, aux yeux de ceux qui tiennent un discours antimusulman, c'est maintenant bien plus l'islam « politique », jugé responsable à la fois des attentats terroristes et du séparatisme social dans les quartiers déshérités. Il est donc tentant d'essayer d'appliquer un court instant la grille de Leroy-Beaulieu aux préjugés antimusulmans qui s'expriment aujourd'hui.

Ce nouvel anti combine, comme les autres, une antipathie religieuse à une haine raciale. L'islam – comme religion – fait peur, surtout depuis les exactions djihadistes et leur application littérale des peines prévues par une interprétation fondamentaliste de la loi islamique ou *charia*. Ses principaux fidèles, les populations issues de l'immigration maghrébine post-période coloniale, sont par ailleurs trop souvent assignés aux comportements déviants ou délinquants et à l'incivisme de certains. La montée en visibilité de l'islam dans nos sociétés est perçue comme un obstacle à la

bonne intégration des populations de confession ou de tradition musulmane au sein de la République. Pour reprendre les termes de Leroy-Beaulieu, les islamophobes accusent ouvertement les musulmans de vouloir « islamiser » nos sociétés : c'est la théorie complotiste actuelle du « grand remplacement ». Certains même invoquent la nécessité qu'il y aurait d'expulser cette fraction malade de notre société, assimilant d'ailleurs faussement musulmans, réfugiés et immigrés. Dans un climat de plus en plus délétère, particulièrement assombri par les terribles attentats terroristes djihadistes, ce combat fait de l'islam et de ses fidèles de commodes boucs émissaires dans une période de crise.

Ce préjugé antimusulman apparaît donc parfaitement correspondre à la définition d'une véritable doctrine de haine, à la fois nationaliste, raciste et décomplexée. Cette montée de l'intolérance envers nos concitoyens musulmans s'illustre en effet à travers les polémiques incessantes depuis la fin des années 1980 autour de la licéité du port du foulard islamique, du voile intégral ou même des burkinis dans l'espace public. Cela a paru assez grave pour que le législateur soit convoqué et finalement relaie cette inquiétude antireligieuse.

Deux lois ont ainsi été consacrées à l'interdiction du vêtement religieux par la République laïque : la loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école publique et la loi du 10 octobre 2010 sur l'interdiction de la dissimulation du visage dans les espaces publics. Enfin, pour faire face aux « séparatismes » supposés de certains groupes radicaux, on a voulu durcir les peines prévues par la loi de 1905 pour les infractions légales commises par les cultes.

Bousculant l'esprit libéral et pacificateur de cette loi, celle du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République réinstaure une véritable police

des cultes en prévoyant des exigences d'autorisation, un « contrat » républicain obligatoire et des peines aggravées en cas d'infraction. Elle veut restreindre la liberté d'enseignement pourtant garantie par les grands textes internationaux des Droits de l'homme signés par la France. En s'attaquant à la religion, à la morale et au culte des musulmans français, elle menace enfin la liberté de conscience censée être garantie constitutionnellement à tous nos concitoyens.

Loin de ne concerner que le culte musulman, cette loi crée d'importantes entraves à la liberté religieuse de tous les autres cultes présents sur le territoire. Elle semble devoir définir désormais ce qui peut être pour l'État – pourtant laïque et donc théoriquement incompétent d'un point de vue théologique – les seules instances religieuses tolérables, parce que domestiquées, avec lesquelles il veut désormais traiter.

### *Un mot sur la structure du livre*

Comment aborder la lecture de ces conférences ? Leroy-Beaulieu reconnaissait les avoir peu retouchées, ainsi qu'avoir placé en premier lieu une réflexion plus générale sur « l'esprit de secte » qui correspond à l'introduction du présent ouvrage. Cette dernière contextualise la recrudescence de ce sectarisme dans le sillage de la récente affaire Dreyfus. L'introduction comprend également une analyse du courant socialiste comme courant « de haine ». Il faut préciser ici que Leroy-Beaulieu examine le courant révolutionnaire socialiste de l'époque, proche aussi de l'anarcho-syndicalisme coupable d'attentats meurtriers. Il étudie ces socialistes en penseur libéral républicain pour qui la notion de « lutte des classes » est matrice de désordre et non de paix sociale.

Les conférences suivantes sont regroupées en six chapitres, le dernier formant la conclusion de l'ouvrage. Le premier d'entre eux expose le cœur de la théorie de Leroy-Beaulieu, c'est-à-dire la proximité fondamentale entre les trois « anti », en énumérant les quatre griefs communs, soit le sectarisme, le nationalisme, le grief politique et la jalousie socio-économique. L'auteur aborde ensuite chacune des doctrines de haine séparément, à commencer par l'antisémitisme, qui constitue pour lui un archétype de ces discours « anti ». Le troisième chapitre est consacré à l'antiprotestantisme, véritable calque de l'antisémitisme, avec le rejet au nom de la religion, l'accusation qui est faite aux protestants de « dénationaliser » la France et le reproche que ces derniers confisqueraient emplois publics et métiers lucratifs. Puis, deux chapitres (IV et V) examinent l'anticléricisme, doctrine qui, de même que ces deux sœurs « anti », prétend affranchir les citoyens du joug clérical. Cette articulation entre discours de haine et libertés est centrale dans l'analyse – Leroy-Beaulieu montre comment les tenants des discours « anti » pensent (et souvent à la manière de fanatiques) libérer les Français des « ennemis » intérieurs et extérieurs en imposant une politique d'intolérance étatique. La conclusion (chapitre VI) insiste quant à elle sur les relations entre les trois doctrines, en montrant comment l'antisémitisme et l'antiprotestantisme ont nourri et réveillé l'anticléricisme – ce qui met en relief de manière originale des phénomènes en apparence si éloignés. Ce dernier chapitre ne manque pas d'explorer la dimension fondamentalement réactionnaire de tous les antis, qui, sous couvert d'unité nationale, de libéralisme et de modernité, prônent un retour à des pratiques dignes de celles d'Ancien Régime.

À la veille du vote de la loi pacificatrice de séparation des Églises et de l'État, Leroy-Beaulieu reste pourtant persuadé de la particulière compatibilité du christianisme avec la démocratie. Une fois cette dernière votée, Leroy-Beaulieu, en compagnie d'autres intellectuels catholiques, a d'ailleurs appelé – en vain – les évêques français à se montrer conciliants et constructifs en appliquant de bon gré la loi<sup>1</sup>.

En somme, il propose à ses lecteurs d'en revenir à la loi et à ce qui fonde notre État de droit, qu'on pourrait étendre de nos jours aux garanties internationales de la reconnaissance des Droits de l'homme universels. C'est ce qui paraît en effet le seul moyen raisonnable de combattre efficacement les doctrines de haine, celles d'hier comme d'aujourd'hui.

Valentine ZUBER<sup>2</sup>  
Géraldine VAUGHAN<sup>3</sup>

---

1. Au lendemain de la condamnation par le pape Pie X de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 (encyclique *Vehementer Nos* du 11 février 1906), il a signé, avec vingt-deux autres personnalités catholiques de l'Académie française, de l'Institut ou du monde politique, une lettre collective, intitulée par son initiateur, Ferdinand Brunetière, *Supplique aux évêques* (rendue publique par sa parution dans *Le Figaro* du 26 mars 1906). Cette requête visant à la pacification sociale et politique émanant de ces intellectuels que l'on a alors affublés du sobriquet de « Cardinaux verts », est restée lettre morte. Elle a été désavouée par Rome, qui a d'ailleurs précisé sa condamnation du régime laïque quelques semaines plus tard (encyclique *Gravissimo officii*, 10 août 1906).

2. Historienne, directrice d'études à l'École pratique des hautes études (PSL), spécialiste des droits humains et de l'histoire de la liberté religieuse et de la laïcité, autrice du *Culte des Droits de l'homme* (Gallimard, 2014).

3. Historienne, maîtresse de conférences HDR à l'université de Rouen (GRHis), membre junior de l'Institut universitaire de France, spécialiste du monde anglophone et des identités religieuses.



## AVANT-PROPOS

Ce livre s'adresse aux esprits libres. Il heurte bien des préjugés, et il n'en flatte aucun, ce qui n'est pas pour plaire au grand nombre.

Il traite de questions où l'on est si peu habitué à l'impartialité qu'on est mal disposé à la tolérer, et que plus d'un lecteur s'en pourra scandaliser comme d'une offense et d'une contradiction. J'ose dire, cependant, que ce volume est partout animé du même esprit, et que je n'ai jamais rien écrit qui eût plus d'unité.

Les pages qu'on va lire sont la reproduction de conférences faites, sous le même titre, à l'École des hautes études sociales, et dont la sténographie avait été prise pour *La Semaine politique et littéraire*. Je me suis borné à les compléter sur quelques points et à y joindre quelques notes. Certains de mes auditeurs m'avaient fait remarquer que l'antisémitisme, l'antiprottestantisme et l'anticléricalisme ne sont peut-être pas aujourd'hui les seules doctrines qui, par leurs violences, méritent le nom de doctrines de haine. Le socialisme qui glorifie la lutte de classes n'y a guère moins de droits. C'est une des raisons qui m'ont décidé à placer en tête de ces conférences, comme introduction, une étude sur les grands courants de la politique contemporaine qui a paru en partie dans *La Revue des revues* et où j'ai recherché les causes de la recrudescence, chez nous,

de l'esprit de secte et d'intolérance. S'il m'a fallu, pour cela, remonter jusqu'à l'Affaire qui a tant remué la France<sup>1</sup>, j'ai eu soin de me tenir au-dessus des passions qu'elle avait déchaînées, et, loin de raviver des haines et des rancunes dont notre France n'a que trop souffert, je me suis efforcé de les apaiser, pour le bien commun de tous.

Les hommes mêmes que je n'aurai pas réussi à convaincre me rendront cette justice que, au cours de cet ouvrage, je me suis toujours inspiré de l'esprit de liberté et des sentiments de concorde, et l'on me permettra d'ajouter, de l'esprit de patriotisme et de l'esprit de charité. Je n'ai eu de tel but que de combattre les haines entre concitoyens. « Toute maison divisée contre elle-même périra », dit l'Évangile. Jamais notre France n'a eu plus besoin de se le rappeler.

Pour moi, en travaillant ici au rapprochement des esprits et à la paix religieuse, comme ailleurs je m'efforce de travailler au rapprochement des classes et à la paix sociale, j'ai conscience de remplir, à la fois, mon devoir de Français et mon devoir de chrétien.

Paris, janvier 1902

---

1. Il s'agit de l'affaire Dreyfus. (La majorité des notes de bas de page sont des préfacières. Les quelques notes de l'auteur lui sont dûment attribuées.)

## INTRODUCTION

### L'esprit de secte et les partis

*De l'origine ou de la recrudescence, chez nous, de l'esprit de secte et des doctrines de haine. – Comment l'esprit de tolérance et l'esprit de liberté semblent partout en baisse. – Influence de l'affaire Dreyfus. – Comment les partis externes n'y ont vu qu'un moyen d'agitation. – L'esprit de faction et l'esprit de proscription. – I. L'antisémitisme. – Comment il s'est retrempé dans l'Affaire. – Sa responsabilité dans la crise que traverse la France. – Des causes de sa diffusion. – Comment, à l'aide de l'Affaire, il a coupé la France en deux. – II. Le nationalisme. – Ce qu'il doit à l'Affaire. – Ses violences et ses excès. – Ses procédés de polémique. – Comment il fait, lui aussi, des catégories entre Français. – Les sans-patrie. – Patriotisme et nationalisme. – III. Le socialisme. – Comment il a exploité l'Affaire. – Tout ce qu'il y a puisé. – Raisons de sa diffusion et de son ascendant. – La lutte de classes et les appels à la haine. – IV. L'anticléricalisme. – D'où vient son réveil. – Contrecoup de l'Affaire et des menaces de l'antisémitisme. – De la revendication du droit commun et de la lutte contre l'esprit de secte.*

L'antisémitisme, l'antiprotestantisme, l'anticléricalisme sont trois phénomènes connexes qui, par leurs violences et par leurs appels à l'intolérance, méritent, tous les trois, presque également, le nom de doctrines de haine. Avant d'en entreprendre l'étude, de rechercher, en toute loyauté, quelle est leur origine, et quel est leur esprit, par où ils se ressemblent et par où ils diffèrent, il convient de se demander d'où proviennent leur récente diffusion et leur virulence nouvelle. Comment des préjugés, des passions, des fanatismes, qui, naguère encore, semblaient sinon à jamais éteints, du moins assoupis, se sont-ils réveillés, brusquement, avec une vigueur et une fureur jusque-là inconnues ? Pour tous ceux d'entre les Français qui savent s'élever au-dessus de l'esprit de parti et de l'esprit de coterie, pour tous ceux qui ont le courage d'être sincères envers eux-mêmes et de se placer résolument en face de leur conscience, la réponse est aisée. Il n'y a pas à chercher bien loin la cause de la recrudescence de cet esprit de secte ; elle est dans nos querelles intérieures des dernières années, elle est dans les luttes et les intrigues des partis autour d'un événement où l'esprit de parti n'avait rien à voir, et auquel il n'a pu se mêler sans crime.

Au milieu de toutes nos divisions, il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord. La France passe, aujourd'hui, par la crise la plus grave qu'elle ait traversée, depuis la guerre et la Commune. D'où vient cette crise où se sont brisées, en quelques mois, tant de vieilles amitiés, et où les passions des partis et les haines de sectes ont pris une âpreté nouvelle ? Elle provient, faut-il le rappeler ?, de l'Affaire qui a si lamentablement divisé le pays. Elle vient, surtout, de ce que, au lieu de rester, pour tous, une douloureuse affaire judiciaire, l'angoissant procès est tombé aux mains des partis qui l'ont exploité en sens inverse, au profit de

leurs intérêts et de leurs passions. Si la France en a tant souffert, si elle en reste profondément divisée, c'est qu'ils étaient en trop petit nombre, les combattants qui, dans cette confuse mêlée, luttèrent, uniquement, pour ce qu'ils croyaient la vérité et la justice, se faisant scrupule de rien blesser de respectable, n'ayant en vue que la justification de l'innocence ou le châtement du crime.

Parmi les meneurs et les politiciens, combien n'ont vu, dans le procès de Rennes<sup>1</sup>, qu'une querelle de partis, où il fallait, à tout prix, triompher d'adversaires détestés : c'est ainsi que l'Affaire a été si vite élargie et envenimée par l'esprit de faction, qui s'était jeté sur elle comme sur une proie qu'il ne voulait pas lâcher. Riche proie, en effet, où tout ce que devrait respecter la France a fini par passer ; armée, magistrature, clergé, parlement, président de la République, hommes et institutions, tout était dévoré, à belles dents, par les passions furieuses. Antisémites et nationalistes, d'un côté, socialistes et anticléricaux, de l'autre, se sont rués sur l'Affaire, se servant des incidents du procès comme d'armes meurtrières – les uns contre les juifs et leurs alliés, contre les protestants et les « judaïsants », contre « la république panamiste et maçonnique », les autres contre les jésuites et les « galonnés », contre l'Église et contre l'État-major, contre « le sabre et le goupillon ». L'apaisement est-il si difficile, c'est que les factions qui ont exploité l'Affaire ont tout intérêt à en prolonger l'agitation.

Tout autre est le sentiment des hommes qui, au-dessus des passions des partis et des haines de sectes,

---

1. Rapatrié du bagne de l'île du Diable, Alfred Dreyfus est déféré en appel devant un conseil de guerre installé à Rennes (7 août-9 septembre 1899). Au terme du procès, il est reconnu coupable, mais « avec des circonstances atténuantes ». Il est finalement gracié par un décret présidentiel du 19 septembre et libéré.